

SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	<b>ATTESTATION DE SUIVI</b> <i>individuel de l'état de santé</i> (Art. L 4624-1 du code du travail)	ENTREPRISE
 <b>OSTRA</b> objectif santé travail  11 rue Vauban 78000-VERSAILLES  ☎ 0139209883 📠		0009452 LEUVILLE OBJECTS  Médecin Référent :  Docteur LAGA LYNDA

<b>SALARIE(E)</b>	
Nom : NEJI	Prénom : FADOUA
Date de naissance : 10/09/1995	

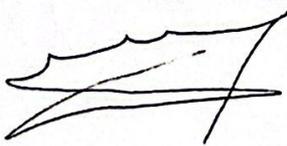
<b>POSTE DE TRAVAIL OU EMPLOI(S)</b> (travailleurs temporaires, saisonniers, salariés des associations intermédiaires, mannequins...)
388a INGENIEUR

<b>DATE DE LA VISITE</b>		
Date : 13/07/2023	Heure d'arrivée : 10h00	Heure de départ : 10h50

<b>TYPE DE VISITE</b>
<i>Visite d'information et de prévention périodique (art. R. 4624-16)</i> Présentielle

<b>PROCHAINE VISITE</b>
A revoir au plus tard le : 31/07/2028
par le professionnel de santé dans le cadre d'un protocole sous l'autorité du médecin du travail

<b>ATTESTATION ETABLIE PAR</b>
<input type="checkbox"/> le médecin du travail <b>OU</b> un autre professionnel de santé, sous l'autorité du médecin du travail, le Docteur LAGA LYNDA dans le cadre d'un protocole : <input type="checkbox"/> le collaborateur médecin <input type="checkbox"/> l'interne en médecine du travail <input checked="" type="checkbox"/> l'infirmier

<b>DATE : 13/07/2023</b> <b>NOM ET SIGNATURE DU PROFESSIONNEL DE SANTE</b> Martine PAVILLARD Infirmière en Santé au Travail 
---

Attestation de suivi accompagnée d'un document faisant état de proposition de mesures individuelles faites par le médecin du travail après échange avec l'employeur

**NB :** Tous les articles auxquels il est fait référence dans le présent document relèvent du code du travail.  
Le travailleur, l'employeur ou le médecin du travail peuvent solliciter l'organisation d'une visite à la demande par le médecin du travail (R. 4624-34 du code du travail).